

Nous mettons à votre disposition des réponses claires et rapides aux questions récurrentes que nous recevons.

*Vous avez une question relative à la procédure sur le site SIMMBAD ?*

- 1) **Ma demande a été refusée, pourquoi ? Que puis-je faire ?**
- 2) **Je n'ai pas de certiphyto mais j'ai une attestation certibiocide, je coche que j'ai une attestation à la question « avez-vous un certiphyto ou une attestation » ?**
- 3) **Je me suis trompé dans la saisie des informations, est-ce que je peux revenir dessus ?**
- 4) **Que signifie signataire de l'attestation dans le formulaire ? Dois-je mettre mon nom ?**
- 5) **Simmbad me met automatiquement que ma formation a duré 1 jour alors qu'elle a duré 3 jours. Comment cela se fait ?**
- 6) **Le nom du formateur et le nom du signataire de l'attestation n'est pas le même. Est-ce normal ? Quel nom dois-je mettre ?**
- 7) **Est-ce la même démarche pour le certiphyto ?**

- 1) **Ma demande a été refusée, pourquoi ? Que puis-je faire ?**

Lorsque vous recevez un mail de refus de demande de certificat ceci est dû à une erreur de saisie des informations dans le formulaire. Par conséquent toutes les erreurs, aussi petites soient-elles, comme la faute d'orthographe d'un nom, entraînent automatiquement un refus.

La solution ?

Il n'y en a qu'une seule, recommencer !

**Attention !!**

- 1) Le site SIMMBAD n'accepte pas deux fois une demande avec les mêmes identifiants et mot de passe. Il est donc nécessaire de créer un nouvel identifiant avec de préférence une autre adresse mail que vous pouvez créer la même qu'à cet usage là éventuellement.
- 2) Si vous vous trompez encore une fois, il y aura encore un refus. Nous vous suggérons donc de remplir le formulaire avec votre attestation de formation sous les yeux.

- 2) **Je n'ai pas de certiphyto mais j'ai une attestation certibiocide, je coche que j'ai une attestation à la question « avez-vous un certiphyto » ?**

Dans le cas où vous avez passé une formation de 3 jours pour le certibiocide, il faut cocher « NON » à la question de savoir si vous avez un certiphyto ou une attestation. Etant donné que l'attestation que vous avez est une attestation relative au certibiocide mais pas une attestation certiphyto.

- 3) **Je me suis trompé dans la saisie des informations, est-ce que je peux revenir dessus ?**

Oui mais pas avec les mêmes identifiants et mot de passe. Une fois que votre demande a été enregistrée, il est trop tard.

Ceci étant, vous pouvez recommencer votre demande avec un nouvel identifiant et mot de passe, de préférence ce sera avec une autre adresse mail.

- 4) **Que signifie signataire de l'attestation dans le formulaire ? Dois-je mettre mon nom ?**

Le signataire de l'attestation est le **nom qui est indiqué en bas à droite de votre attestation**. Nous vous conseillons d'avoir votre attestation sous les yeux lors de votre demande.

**Attention !!**

**Ne confondez pas votre attestation certiphyto et certibiocide**. Les informations peuvent être différentes et par conséquent entraîner une erreur lors de la saisie sur le site SIMMBAD.

- 5) **Simmbad me met automatiquement que ma formation a duré 1 jour alors qu'elle a duré 3 jours. Comment cela se fait-il ?**

Si le site vous met automatiquement que la formation a duré 1 jour, c'est qu'il y a eu une erreur sur la page précédente. Vous avez coché « oui » à la question « avez-vous un certiphyto ou une attestation » alors que vous deviez cocher « non ».

- 6) ***Le nom du formateur et le nom du signataire de l'attestation n'est pas le même. Est-ce normal ? Quel nom dois-je mettre sur le site Simmbad?***

Il peut arriver que ce ne soit pas le nom de la personne qui vous a fait la formation qui figure sur l'attestation de formation, pour des questions de logistique. Le nom qu'il faut mettre sur SIMMBAD doit **IMPERATIVEMENT** être celui écrit sur l'attestation.

- 7) ***Est-ce la même démarche pour le certiphyto ?***

Non. Ce n'est pas la même démarche qu'il faut effectuer pour le certiphyto. Le site Simmbad est exclusivement réservé au certibiocide. Pour obtenir son certiphyto, il faut aller sur le site [mon-service-public.fr](http://mon-service-public.fr) et cliquer sur « produits phytopharmaceutiques : demande certificat individuel professionnel », puis envoyer une des deux attestations originales de formation à la DRAFF de sa région.